



ville de
frouard

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

CANTON DU VAL DE LORRAINE SUD

VILLE DE FROUARD

DECISION N° 2023/58

OBJET : CONTRAT AVEC LA SOCIETE HAUT ET COURT DISTRIBUTION - DEVIS RELATIF A LA DIFFUSION DU FILM « LE PEUPLE LOUP »

Le Maire de la Commune de FROUARD,

Vu la délibération n° 2020/73 du 23 septembre 2020, portant sur la délégation des attributions du Maire prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le devis sollicité par le Pôle culture de la Ville de Frouard auprès de la société Haut et Court Distribution, située au 38 rue des martyrs – 75009 Paris,

Vu la demande d'autorisation de diffusion du film « Le peuple loup » le 24 janvier 2024,

Vu le montant forfaitaire de la prestation arrêté à 211,00 € TTC,

DECIDE

Article 1

De signer le devis de la société Haut et Court Distribution, nécessaire au bon déroulement de l'action.

Article 2

Précise que les crédits sont prévus à l'article 6288-313, du budget annexe « développement culturel » de l'exercice 2023.

Fait à Frouard, le 17 juillet 2023


Le Maire,
Pascal BARTOSIK